



Commission Administrative Paritaire du 18 juin 2019

Déclaration liminaire des élus A de la CGT Finances Publiques 47

Concernant la politique générale

Alors que le climat social continue de se dégrader, certains souhaitent nous faire quitter l'ancien monde pour nous propulser dans une « start up nation ».

Durant ce premier trimestre 2019, de nombreuses actions locales se sont déroulées prenant des formes variées : sensibilisation des usagers, rassemblements, interpellations des élus et des médias, journées de grève, manifestations nationales...

Bien que les taux de grève restent importants avec un quart des agents de la DGFIP en grève le 9 mai dernier, le feu vert vient d'être donné le 6 juin aux directeurs locaux pour dévoiler leurs déclinaisons du plan DARMANIN de liquidation du réseau DGFIP.

Dans le même temps, les services de Bercy ont envoyé à l'ensemble des rédactions régionales et nationales les cartes 2019/2022 de la déconcentration de proximité avec un communiqué vantant l'augmentation « des points de contacts » de la DGFIP à l'horizon 2022.

Il s'agit d'une véritable œuvre de propagande visant à masquer un plan social massif et un plan de destruction de la DGFIP.

- **DESTRUCTION** du maillage territorial actuel de la DGFIP qui permet un accueil généraliste tout au long de la semaine. En effet, le plan prévoit la suppression de 75 % des trésoreries ainsi que des fusions de services des impôts des particuliers et des entreprises.
- **PROPAGANDE** parce que les cartes présentent une multiplicité d'« accueils de proximité » censés remplacer les trésoreries. Pourtant celles-ci remplissaient un ensemble de missions de proximité ouvert à la population toute la semaine alors que ces nouveaux accueils de proximité ne consisteront qu'en une simple permanence mensuelle ou hebdomadaire.

Au plan local, la cartographie «géographie revisitée » est surréaliste... et illusionniste. Elle est surtout un enterrement en grande pompe du service public de la DGFIP dans le Lot et Garonne !

Elle se déclinera ainsi :

- Disparition totale dans le département des Trésoreries de Casteljalous, Miramont, Aiguillon, Nérac, Monflanquin et Fumel remplacées par un tour de passe-passe par :
 - des Accueil de proximité
 - des Conseillers des collectivités locales
- nouvelles implantations d'accueil de proximité et/ou conseillers de collectivités locales situées aux chefs lieux de canton (Meilhan, Duras, Damazan, Mézin, Castillonès, Castelmoron, Villereal, Ste Livrade, Laplume, Penne d'Agenais et Puymirol).
- Fermeture du service fiscal de Tonneins transformé également en « accueil de proximité »
- Villeneuve sur Lot et Marmande conservent un service de gestion comptable. Pour les SIP et SIE l'objectif est de tendre vers 1 SIP départemental et 1 SIE départemental, à Agen. Marmande et Villeneuve sur Lot ne seront plus que des annexes (antennes).

L'apparition d'une multitude d'accueil de proximité se fera au travers des Maisons de Service Au Public (MSAP) et éventuellement des mairies (permanences) pour des accueils qui ne seront en réalité pas nécessairement assurés par des agents de la DGFIP !!!

Les postes de « conseiller territorial » seront créés et implantés auprès des communautés de communes, ou le service de gestion comptable. Il s'agira de cadre A+. Mais on peut légitimement s'interroger sur la fréquence de leur présence !! Dans les faits, le démantèlement de notre administration est en marche. C'est la fermeture des trésoreries, concentration de services, déplacement d'agents. Tout cela afin de concentrer les agents pour réduire les coûts de fonctionnement et faciliter les futures suppressions de nos missions.

C'est la majorité des résidences administratives qui vont être fermées et le nombre d'emplois supprimés -entre 18000 et 25000- donne le vertige.

La CGT Finances Publiques ne cautionnera et n'accompagnera jamais des projets qui pourraient mettre à mal notre administration et qui n'ont pour but final que de conduire à un véritable plan social par la suppression massive d'emploi.

Concernant le mouvement général de mutation A

La réforme des règles de mutation engagée par la Direction Générale au détriment des agents semble porter ses fruits. Un nombre significatif d'agents renoncent à faire une demande de mutation ou sont empêchés de le faire pour cause de délai de séjour. Ainsi, le nombre de mutations pour convenances personnelles diminue, il passe, à effectif sensiblement constant, de 4243 en 2018 à 3088 cette année.

La Direction Générale affiche un niveau de satisfaction en hausse, avec un taux global de 56,61% contre 50,11% l'année dernière. Ce mouvement confirme en réalité que, désormais, sans priorité, ou une très grande ancienneté : point de mutation... En effet, il reste encore 17 inspecteurs affectés d'office cette année.

Concernant les affectations ALD, si nous constatons que le nombre d'ALD diminue à notre grande satisfaction, mais c'est reculer pour mieux sauter car d'ici 2020 tout le monde sera « ALD Département ». La CGT s'oppose à cette départementalisation, au moment où sont annoncées la destruction des services RH locaux et la réduction engagée des instances paritaires.

La CGT s'est élevée vivement contre l'instauration d'un mouvement spécifique pour les inspecteurs stagiaires lors de sa création. Nous avons dénoncé, en dehors des sujets purement formation sur lesquels il y aurait beaucoup à dire, le caractère discriminatoire de ce mouvement et son inutilité alors que le mouvement unique titulaires/stagiaires n'était pas remis en cause par les agents.

De plus, la CGT est attachée à ce que les inspecteurs, en première affectation, puissent exercer sur un premier poste correspondant à la filière dans laquelle ils ont été formés et sont soumis à un délai de séjour.

La CGT rappelle encore qu'elle est en totale opposition avec les affectations faites au choix, en particulier lorsque de jeunes inspecteurs obtiennent, en sortie d'école, des postes refusés à des agents plus anciens et expérimentés.

Autre sujet conflictuel d'importance, celui du délai de séjour des inspecteurs en première affectation à la sortie de l'école : la CGT exige toujours que le délai de séjour soit pris en compte à compter du 1er septembre et non du 1er mars. La CGT est opposé à l'allongement du délai de séjour avec des mutations bloquées 2 ans voir même 3 ans en cas de 1ère affectation.

La CGT tient également à dénoncer encore une fois le traitement des lauréats de l'examen professionnel et des promus par liste d'aptitude qui découvrent au compte-gouttes les modalités de leur scolarité. Une fois de plus, la CGT ne peut que dénoncer la piètre prise en charge de ces collègues.

Concernant le mouvement de mutation dans le Lot et Garonne

Tout d'abord, l'année dernière nous vous avons remercié pour la très nette amélioration des documents mis à disposition pour la préparation de la CAPL. Or cette année, même si les documents restent fournis, nous ne pouvons que déplorer de n'être pas informé dans ces documents des affectations des ALD alors que celles-ci nous avaient été fourni l'année dernière. De plus, nous déplorons également de ne pas être informé des affectation précise en Direction et espérons que cette information nous sera fournie au cours de cette CAPL.

Dans le Lot et Garonne, ce sont 16 mouvements A qui sont recensés à l'issue de la CAP nationale. On ne recense aucun départ pour d'autre département, 6 départs en retraite pour 2019 ainsi que 6 départs en retraite au cours du 1er semestre 2020, pour seulement 9 arrivées extérieures.

Au final, à l'ordre du jour de cette CAP locale, nous avons à étudier 18 demandes de mouvements qui ont fait l'objet d'une fiche de vœux de la part des agents concernés. Sur ce nombre, 15 sont des affectations sur poste fixe suite au mouvement national, 2 des demandes de mouvements interne et 1 agent affecté ALD.

Sur ces fiches de vœux, 11 personnes obtiennent leur 1^{er} vœu, un agent n'obtient que son 3ème vœu et un agent voit sa demande de mutation interne refusé. Sur les 4 agents affectés en Direction et sur l'agent ALD, nous savons pas à l'heure actuelle si leurs demandes sont satisfaites.

Nous constatons que le contrôle fiscal est toujours en souffrance dans ce département. Un poste de A reste vacant à la BDV ainsi qu'un poste de B à la BCR. Le PCE compte 3 inspecteurs en moins par rapport à 2018 plus une inspectrice qui sera en congé parental jusqu'à la fin de l'année. Le problème du PCE étant, comme nous l'évoquons depuis plusieurs années, sont sous-dimensionnement en nombre de postes. La situation est comparable au PRCP, service également sous-dimensionné : une inspectrice partira en retraite début 2020, un poste de B a été supprimé et un poste de B reste vacant. Dès lors, l'avenir du contrôle fiscal dans le département ne peut que nous inquiéter.